

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt sept mars deux mil vingt-six

**PRESENTS** : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/  
RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ROUCAUTE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/ PICARD/BAGLI/  
HAMMADI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/BASARA/RUARD/CHAOUCH/  
HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI/TASOURIT

**POUVOIRS** : MENDY A CHERVEL

N° 26/04/10

**Objet : Désignation des représentants au sein du Rhodia Club Omnisports**

Le Maire propose de désigner 3 personnes pour représenter la commune au sein de l'association Rhodia Club Omnisports.

Les personnes suivantes se sont portées candidates : Louis CORRADINI, Aïda CHOUCHANE, Valérie BILLET et Michel HAMADACHE.

Après avoir procédé à un vote, les candidats ont obtenu les nombres de voix suivants :

Louis CORRADINI : 29 pour

Aïda CHOUCHANE : 29 pour

Valérie BILLET : 26 votes pour et 3 votes contre

Michel HAMADACHE : 3 votes pour et 26 votes contre

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé de désigner les représentants suivants : Louis CORRADINI, Aïda CHOUCHANE et Valérie BILLET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 2 avril 2026

Pour : 26  
Contre : 3  
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception  
En Sous-Préfecture le 03/04/2026  
Et de la notification ou publication du 03/04/2026

